Schweizer Reise-Verband
Fédération Suisse du Voyage
Federazione Svizzera di Viaggi

Communiqué de presse

Prolongation de la suspension des poursuites et conditions de crédit pour les compagnies aériennes: le Parlement a envoyé un signal fort en faveur la branche des voyages et de ses clients

Zurich, 6 mai 2020 – Dans le cadre de la session extraordinaire qui se tient depuis lundi, le Parlement a accepté aujourd'hui, mardi 6 mai 2020, de prolonger la suspension des poursuites jusqu'au 30 septembre 2020 pour la branche suisse des voyages (secteur outgoing) exclusivement. La Confédération donne suite ainsi à une requête urgente formulée par la Fédération Suisse du Voyage (FSV). La suspension des poursuites empêche les clients de poursuivre les agences de voyages ou d'engager des actions en justice à leur encontre jusqu'à fin septembre en lien avec des demandes de remboursement. «Notre principal objectif est et reste que les agences puissent rembourser à leurs clients, conformément à la loi sur les voyages à forfait, l'argent que ces derniers ont versé pour des prestations qui n'ont pas été fournies, telles que vols ou hébergement à l'hôtel. Le délai accordé aux agences de voyages par le biais de la suspension des poursuites leur permet de ne rembourser les clients en espèces qu'après avoir reçu l'argent des prestataires de services, à savoir les compagnies aériennes et les hôtels. Argent qu'elles transmettront bien entendu sans délai à leurs clients dès qu'il sera en leur possession», précise Walter Kunz, directeur de la FSV.

Au chapitre des remboursements à effectuer par les compagnies aériennes, la FSV se félicite d'une seconde décision prise aujourd'hui par le Parlement: après l'approbation du Conseil national et du Conseil des Etats sur ce point, l'Assemblée fédérale a décidé de soumettre l'octroi des crédits d'engagement à Swiss International Air Lines SA et Edelweiss Air SA, à hauteur de CHF 1.275 milliard, à des conditions de remboursement aux agences de voyages, respectivement à leurs clients. «Ces deux décisions constituent des mesures importantes pour éviter une vague massive de faillites au sein de la branche suisse des voyages et garantir aux consommateurs qu'ils seront remboursés. Au nom de toute l'industrie des voyages, nous adressons nos remerciements à tous les représentants du secteur et parlementaires impliqués pour leur soutien indéfectible», déclare Walter Kunz.

La Fédération Suisse du Voyage en bref
Créée en 1928 sous le nom de Fédération Suisse des Agences de Voyages, la Fédération Suisse du Voyage (FSV) est l'interprofession des agences de voyages, tour-opérateurs, agents de voyages en ligne et agences incoming de Suisse et du Liechtenstein. La FSV fournit une multitude de prestations à ses membres, tout en s'engageant en faveur de conditions cadres équitables. Elle se tient à l'entière disposition des consommateurs, des médias, du public et des autorités pour répondre à leurs questions. L'association faîtière compte près de 670 membres actifs et plus de 140 membres passifs. www.srv.ch

Plus amples informations:

Fédération Suisse du Voyage (FSV)
Walter Kunz
T: +41 44 487 30 55
E: kunz@srv.ch